

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 098

**Objet : Modification de l'intérêt communautaire**

**Séance du dix neuf septembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.**

**Présents (66) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Jean-Pierre BATAILLE - Jean-Luc BARET - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Pierre-Louis RUYANT - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

**Procurations (11) :**

Marjorie VANDENBERGHE à Gaëlle LEFEVRE - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Bernard DENTENER à Valentin BELLEVAL - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Roger LEMAIRE - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS à Dorothée DEBRUYNE - Anne VANPEENE à Emidia KOCH

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 77**

**Secrétaire de séance : Sophie SPATOLA**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 098

**Objet : Modification de l'intérêt communautaire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5216-5 ;

Vu la délibération relative à la transformation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en Communauté d'agglomération ;

Considérant que lorsque l'exercice des compétences mentionnées dans les statuts est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté d'agglomération à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés ;

L'intérêt communautaire est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence. A défaut, la Communauté d'Agglomération exerce l'intégralité de la compétence transférée.

Considérant qu'il convient de modifier l'intérêt communautaire afin de prendre en compte la nouvelle dénomination des compétences et les nouvelles compétences exercées par la Communauté d'Agglomération ;

**Il vous est proposé :**

- de modifier l'intérêt communautaire des compétences nécessitant une définition de l'intérêt communautaire selon l'annexe jointe à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

**Vote :**

**Pour : 76**

**Contre : 0**

**Abstention : 1 Régis DUQUENOY**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

  
Sophie SPATOLA

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 19 septembre 2023,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
  
  
Valentin BELLEVAL